

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 30 octobre 2023**

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	13	15

Objet :**Convention de mise à disposition d'un agent de la commune à la communauté de communes du Pont du Gard – Action Mobilipass**

L'an deux mille vingt-trois, et le lundi trente octobre le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Nicolas CARTAILLER,

Date de la convocation : 24 octobre 2023

Présents : Nicolas CARTAILLER, Pierre De QUEYLARD, Elisabeth VIOLA, Stéphane MATEO, Corinne LEFEBVRE, Albachir EL KHALFI, Cécile FABRE, Jacques CORCESSIN, Luc VINCENT, Laure ZEROUALI, Manon BLOQUE, Florian BOISSIN, Sabine HUGUES

Absents excusés : Carole GALINY, Eric GONSSARD, Elma PIRAZZI, Frédéric VALOT

Absents représentés : N'Fissa BENSAID (procuration à Cécile FABRE), Roland VIOLA (procuration à Elisabeth VIOLA)

Secrétaire de séance : Pierre De QUEYLARD

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en ses dispositions des article 61 à 63 ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu le projet de convention de mise à disposition avec la communauté de communes du Pont du Gard dont teneur figurant en annexe à la présente délibération ;

Vu l'accord du fonctionnaire concerné ;

Considérant que les interventions MOBILIPASS dans les écoles permettent de développer une action de sensibilisation auprès des écoliers à l'environnement de la Sécurité Routière leur permettant ainsi de devenir progressivement autonomes dans leurs déplacements (piétons, cyclistes et passagers de voiture ou de transport en commun) ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de signer ledit projet de convention de mise à disposition annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition avec la communauté de communes du Pont du Gard dans le cadre de l'action Mobilipass, et tout document y afférant.

Le secrétaire de séance,
Pierre DE QUEYLARD

Délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme
Le Maire,
Nicolas CARTAILLER

